

Sabrina Kabir - Renseignements importants au sujet du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations /Important information regarding the First Nations Child and Family Services Program

From: Cassandra Lang
To: Alison Lobsinger; Camil Simard; Cathy Huber; Jody Kaden; Nathalie Levesque; Peter Jones; Shari Borgford; Winona Embuldeniya
Date: 10/24/2016 7:25 PM
Subject: Renseignements importants au sujet du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations /Important information regarding the First Nations Child and Family Services Program
CC: Ausra Burns; Carol Schimanke; Carole J Lacelle; Christina Buckshot; Derek Tubman; Grondin, Marie-Josée; Jacob Krolczyk; Joe Behar; Mark Ziolkowski; Phil Digby; Robyn Abernethy-Gillis; Sabrina Kabir; Salena Brickey; Sandra Laughren; Scott Amos; Tammy Bazyliniski; Veronique Giguere; William McArthur

Chers collègues,

Comme vous le savez, nous sommes à préparer notre réponse à l'ordonnance rendue le 14 septembre par le Tribunal canadien des droits de la personne. Dans le cadre de ce processus, je désire vous rappeler les engagements qu'Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC) a pris pour donner suite à cette ordonnance, et aussi en vue de réformer notre programme afin de mieux répondre aux besoins des enfants et des familles dans les réserves. Veuillez transmettre ces renseignements aux personnes concernées, notamment les directeurs d'organismes.

- Comme le montre le calcul du financement, AANC a établi l'hypothèse de 6 % d'enfants pris en charge et de 20 % de familles dans le besoin comme norme minimale seulement.
- AANC n'exige plus des organismes qu'ils récupèrent les dépassements de coûts liés à l'entretien à partir des fonds destinés à la prévention ou au fonctionnement. Si un organisme enregistre des dépassements ou des contraintes financières relativement à l'entretien, il faut soumettre la question au Ministère afin que nous puissions obtenir des fonds additionnels pour couvrir les coûts en question.
- En ce qui concerne les frais juridiques, si un organisme fait face à des contraintes financières quant à des frais précis visant un enfant, une demande de fonds supplémentaires doit être soumise à AANC pour les couvrir.
- Pour ce qui est des dépenses d'immobilisations, AANC continuera d'examiner les dépenses secondaires, y compris celles qui doivent être réalisées afin de se conformer aux codes et aux règlements applicables dans les domaines du bâtiment, de la sécurité et des incendies, au cas par cas.

En terminant, il serait préférable que tous décrivent notre modèle de financement de la même façon, c'est-à-dire comme étant fondé sur la prévention (nous n'utilisons plus les expressions « approche améliorée axée sur la prévention » ou « Directive 20-1 » pour décrire notre approche).

Cette fois encore, n'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez des questions.

Merci,

Cassandra

* * *

Dear colleagues,

As you are aware, we are currently preparing our response to the September 14th order of the Canadian Human Rights Tribunal. As part of this process, I would like to remind you of the commitments INAC has made in response to the Tribunal and in the spirit of reforming our Program to better meet the needs of children on families on reserve. Please share this information as appropriate, including with agency directors.

- As outlined in our funding calculations, INAC has established the assumptions of 6% of children in care and 20% of families in need as minimum standards only
- INAC has ceased the practice of requiring agencies to recover cost overruns related to maintenance from their prevention and/or operations funding streams. Should there be cost overruns or pressures related to maintenance funding for an agency, these should be brought to the attention of the Department so that we can secure additional funds to cover these costs
- Regarding legal fees, should an agency experience funding pressures related to specific legal fees for a child, requests for additional funds should be submitted to INAC to cover these requirements
- Regarding capital expenditures, INAC will continue to consider requests related to minor capital expenditures, including those that must be done to comply with applicable fire, safety and building codes and regulations, on a case-by case basis.

Overall, we would also appreciate it if we could use the same language to describe our funding model, which is that it is prevention based (we are no longer using EPFA or 20-1 to describe our approach).

As always, please feel free to contact me if you have any questions.

Thank you,

Cassandra

Cassandra Lang
Directrice/Director
Direction de l'enfance et de la famille/Children and Families Directorate
Secteur des programmes
et des partenariats en matière d'éducation et de développement social/Education and
Social Development Programs and Partnerships Sector
Affaires autochtones et du Nord Canada/Indigenous and Northern Affairs Canada
10, rue Wellington/10 Wellington Street
Gatineau (Québec) K1A 0H4
cassandra.lang@aadnc-aandc.gc.ca
Téléphone/Telephone: (819) 934-9010 Gouvernement du Canada/Government of Canada